

Communication du Groupe La Poste

Mesures de protection de la santé des postiers et maintien des missions essentielles au service de la population

1/ Distribution du courrier, des colis et des services

- ▶ Pour respecter les recommandations de la médecine du travail et maintenir l'organisation des tournées, cette semaine, 4 jours seront travaillés et la distribution du courrier et des colis n'aura pas lieu mercredi 25 mars et samedi 28 mars. **A partir de la semaine prochaine, les tournées pour la livraison du courrier et des colis seront effectuées uniquement les mercredis, jeudis et vendredis.** Il en sera de même pour le relevage des boîtes aux lettres de rue dont une partie sera fermée. Dans ce cas, la boîte aux lettres ouverte la plus proche sera signalée par affichage.
- ▶ Le passage quotidien pour les services de proximité est maintenu et assuré par des agents dédiés : portage de repas aux seniors, de médicaments, de produits sanitaires nécessaires aux personnels soignants et services de lien social.
- ▶ Pour la distribution du courrier, des colis et des petites marchandises, La Poste demande à ses clients de concentrer leurs commandes et leurs envois sur ce qui leur est strictement nécessaire.

2/ Concernant les bureaux de poste

La Poste a fait le choix de concentrer son activité sur une cible de 1 600 sites pour limiter le plus possible l'exposition des agents. **11 bureaux sont ouverts aujourd'hui dans le département. Les bureaux de poste et espaces entreprises ouverts sont accessibles sur le site www.laposte.fr mis à jour quotidiennement.**

Dans les bureaux de poste, les services essentiels suivants seront priorités :

- ▶ Le retrait d'espèces au guichet et aux automates
- ▶ Le dépôt d'espèces sur automates
- ▶ Les dépôts de chèque sur automates et urnes.
- ▶ La remise de fonds commandés par la DGFIP

Lorsque c'est possible, ce socle est étendu (bureau par bureau) aux services suivants :

- ▶ Instances courrier (Lettres Recommandées), Colis et Chronopost
- ▶ Affranchissement des lettres sur automates
- ▶ Affranchissement et dépôt de colis et Chronopost
- ▶ Paiement des factures Eficash
- ▶ Dépôt d'espèces au guichet
- ▶ Emission & paiement Western Union et mandats internationaux
- ▶ Vente de kits prépayés La Poste Mobile

La Poste rappelle que les déplacements en bureaux ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires. De nombreuses opérations peuvent être faites à distance via les sites et applications numériques de La Poste et de La Banque Postale.



Ces nouvelles mesures s'adapteront en permanence à l'évolution du contexte sanitaire suivant les décisions des autorités publiques, dans le cadre d'un dialogue social permanent et en tenant compte de toutes les situations locales.